

Bureau du vérificateur général du Canada

**Audit interne
des frais d'accueil**

Pour les exercices de 2009-2010 à 2011-2012

Décembre 2010

Revue des pratiques et vérification interne

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2011.
N° de catalogue FA3-72/2011F-PDF
ISBN 978-1-100-96913-8

Table des matières

Introduction	1
Objectif, étendue et méthode de l'audit	1
Observations et recommandations	2
Des mesures ont été prises pour donner suite à l'audit interne des frais d'accueil de 2005	2
Les frais engagés étaient conformes à la Politique sur l'accueil du BVG et aux lignes directrices connexes	2
Le BVG rend publics ses frais d'accueil	3
Conclusion	3
Annexe – Objectif, étendue et critères de l'audit	4

Introduction

1. La Politique sur l'accueil du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG ou Bureau) doit être conforme à la *Politique sur l'accueil* du Conseil du Trésor, tout en étant adaptée à la situation particulière du vérificateur général qui est mandataire du Parlement. Le BVG a pour politique d'organiser des activités d'accueil, de façon économique, uniforme et appropriée, pour faciliter la conduite des affaires publiques ou lorsque la courtoisie l'exige.

2. Les cadres supérieurs du Bureau engagent normalement des frais d'accueil lorsqu'ils rencontrent des parlementaires, des hauts fonctionnaires de ministères, d'organismes et de sociétés d'État, des collègues d'autres pays et des conseillers externes pour discuter des travaux du Bureau. De plus, le Bureau engage des frais d'accueil pour des activités comme des symposiums de perfectionnement, des conférences, des séances de planification stratégique et lors des journées de dépôt de ses rapports.

Objectif, étendue et méthode de l'audit

3. Cet audit interne des frais d'accueil a été réalisé conformément au plan d'audit interne approuvé pour les exercices de 2009-2010 à 2011-2012. Au cours de ce projet, nous avons aussi fait un suivi des mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations formulées dans notre rapport d'audit interne des frais d'accueil du BVG de 2005.

4. L'objectif de cet audit interne est de fournir à la vérificatrice générale du Canada l'assurance que le Bureau se conforme à sa Politique sur l'accueil tout en respectant l'esprit de la politique du Conseil du Trésor, et qu'il a mis en place des contrôles adéquats pour garantir que les frais d'accueil sont engagés dans le respect de ces politiques.

5. L'audit interne a porté sur les frais d'accueil engagés au cours de la période du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2009. Des impératifs prioritaires ont retardé la réalisation de cet audit. La période considérée a donc été prolongée pour couvrir les frais engagés du 1^{er} juillet 2009 au 31 août 2010.

6. Nous avons prélevé un échantillon de 100 opérations, qui représentaient plus de 45 % de la valeur des frais d'accueil engagés au cours de la période, pour les soumettre à des tests. L'annexe fournit des précisions sur l'objectif, l'étendue, la méthode et les critères de l'audit. La Direction du contrôleur du BVG a reconnu la validité des critères retenus.

Observations et recommandations

Des mesures ont été prises pour donner suite à l'audit interne des frais d'accueil de 2005

7. Nous avons constaté que la direction avait pris des mesures pour donner suite aux observations et aux recommandations formulées dans le rapport d'audit interne de 2005. En résumé, la direction :

- a pris des dispositions pour améliorer la documentation de l'approbation des frais d'accueil;
- a révisé et adopté la Politique sur l'accueil du BVG et a notamment établi les niveaux décisionnels et lignes directrices concernant les frais d'accueil;
- a précisé auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada que le vérificateur général, à titre de mandataire indépendant du Parlement, était habilité à approuver des frais d'accueil supérieurs à 5 000 \$;
- a instauré l'obligation de faire approuver officiellement toutes les activités d'accueil entre 1 500 \$ et 5 000 \$ par le sous-vérificateur général.

Les frais engagés étaient conformes à la Politique sur l'accueil du BVG et aux lignes directrices connexes

8. Nous avons constaté que les frais d'accueil audités avaient été approuvés et traités conformément à la politique du BVG.

9. Nous avons noté que les activités d'accueil du BVG étaient classées soit comme des « activités d'accueil liées au travail », soit comme des « activités d'accueil officielles liées au travail ». Lors de notre examen des activités retenues, nous avons observé que la politique et les lignes directrices connexes du BVG pouvaient être améliorées en précisant les types d'activités faisant partie de chacune de ces catégories. Il est important d'établir cette distinction, car les taux relatifs aux frais d'accueil du BVG applicables sont inférieurs aux taux approuvés par le Conseil du Trésor pour les activités d'accueil liées au travail. Par ailleurs, les taux relatifs aux frais d'accueil du BVG pour les activités d'accueil officielles liées au travail sont conformes aux taux recommandés par le Conseil du Trésor. Même si chaque opération examinée a été approuvée, il n'est pas toujours facile de déterminer à quel moment les opérations auraient dû entrer dans la catégorie « activités d'accueil officielles liées au travail ».

Le BVG rend publics ses frais d'accueil

10. Tous les frais d'accueil imputés au budget du bureau d'un cadre supérieur doivent être divulgués. Un processus de publication trimestrielle des frais d'accueil a été mis en place.

11. Les tests effectués ont permis de constater que les opérations qui devaient être divulguées l'avaient bel et bien été. Nous avons conclu que les informations fournies étaient exhaustives et exactes et qu'elles avaient été divulguées en temps opportun.

Conclusion

12. Le BVG possède un cadre de contrôle pour les frais d'accueil qui fonctionne efficacement. Dans l'ensemble, nous avons constaté que les frais d'accueil avaient été engagés dans le respect de la Politique sur l'accueil du BVG et des lignes directrices connexes et de l'esprit des directives du Conseil du Trésor et de sa politique à cet égard. Le BVG aura l'occasion de revoir et de mettre à jour sa politique et ses lignes directrices à la lumière des constatations de cet audit. De plus, depuis la fin de la période considérée, le Conseil du Trésor a publié une nouvelle directive intitulée *Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences*, qui est entrée en vigueur en janvier 2011. Lors de la mise à jour de sa politique, le BVG devrait déterminer s'il conviendrait d'y apporter des modifications supplémentaires en vue de respecter l'esprit de la nouvelle politique et directive du Conseil du Trésor.

13. Recommandation. La Direction du contrôleur devrait actualiser la Politique sur l'accueil du BVG et les lignes directrices et procédures connexes. Ces documents devraient préciser la nature des activités d'accueil liées au travail et celle des activités d'accueil officielles liées au travail.

Réponse de la direction. *Recommandation acceptée. La Direction du contrôleur mettra à jour la Politique sur l'accueil du BVG pour tenir compte de la Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences qui a récemment été approuvée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. De plus, nous apporterons des éclaircissements à la politique au besoin. Nous préciserons notamment la nature des activités et des activités officielles liées au travail. La mise en œuvre de ces mesures sera terminée au plus tard le 31 mars 2011.*

Annexe – Objectif, étendue et critères de l'audit

Objectif

L'objectif de cet audit interne est de fournir à la vérificatrice générale du Canada l'assurance que le Bureau se conforme à sa Politique sur l'accueil tout en respectant l'esprit de la politique du Conseil du Trésor, et qu'il a mis en place des contrôles adéquats pour garantir que les frais d'accueil sont engagés dans le respect de ces politiques.

Étendue et méthode

Nous avons exécuté nos tests en deux temps : les opérations d'une valeur de plus de 1 500 \$ et celles de moins de 1 500 \$. Nous avons examiné toutes les opérations de plus de 1 500 \$ effectuées au cours de la période allant du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2009 et un échantillon d'opérations effectuées du 1^{er} juillet 2009 au 30 août 2010. Nous avons aussi examiné des opérations de moins de 1 500 \$ choisies au hasard.

Nous avons examiné ce qui suit :

- les mesures prises par la direction pour donner suite aux observations et recommandations formulées dans l'audit interne des frais d'accueil du BVG de 2005;
- si les opérations retenues étaient conformes à la politique, aux lignes directrices et aux procédures relatives à l'accueil du BVG;
- comment les politiques, les lignes directrices et les procédures du BVG respectaient la politique du Conseil du Trésor tout en tenant compte des particularités du vérificateur général à titre de mandataire du Parlement;
- si l'information sur les activités d'accueil a été divulguée dans les règles.

Nos travaux d'audit ont surtout comporté des entretiens et l'examen de documents.

Critères

Les critères suivants ont été définis à partir de la politique et des lignes directrices du BVG et de son *Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle*.

- Le BVG possède une politique, des lignes directrices et des procédures sur l'accueil qui respectent l'esprit de celles du Conseil du Trésor.
- Le Bureau possède des contrôles qui fonctionnent efficacement pour engager et gérer les frais d'accueil dans le respect des exigences qu'il a établies.
- L'information sur les frais d'accueil du BVG qui est divulguée est exhaustive, exacte et fournie en temps opportun.

Période visée par l'audit

L'audit interne a porté sur les frais d'accueil engagés par le BVG entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 juin 2009 (une période de 15 mois). Des impératifs prioritaires ont retardé la réalisation de l'audit. La période considérée a donc été prolongée pour couvrir les frais engagés jusqu'au 31 août 2010.

Équipe d'audit

Directrice principale, Revue des pratiques et vérification interne : Julie Charron

Trevor Shaw

Randy Miles

Anthony Shaw